



Beaucroissant, le 8 septembre 2023

## **A l'attention des marchands d'animaux bovins, équins, ovins, caprins, porcins**

E-mail : foire@beaucroissant.fr

Réf courrier :

**Objet : NOUVELLES DISPOSITIONS  
D'ACCUEIL DES ANIMAUX**

Madame, Monsieur,

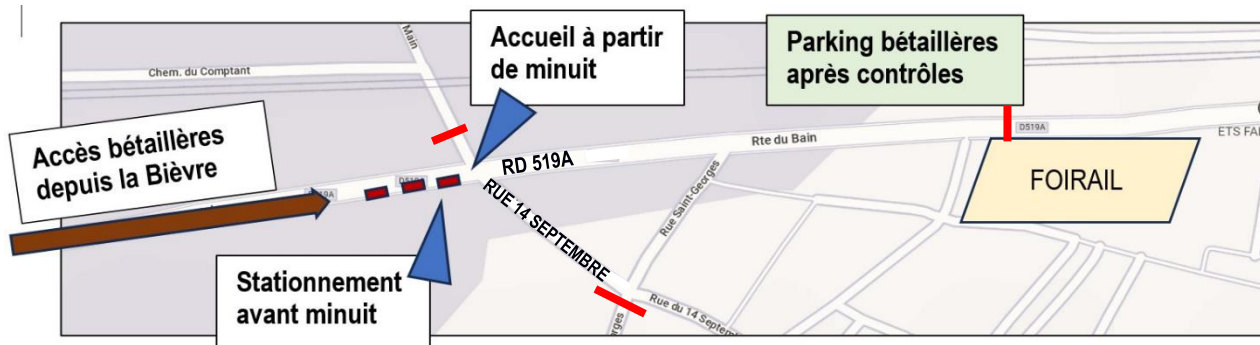
En prévision de votre venue à la foire d'automne le 15 septembre, nous tenons à vous informer des nouvelles modalités d'accueil qui ont été prises avec les services de l'Etat, pour l'arrivée des animaux.

### **1 Accueil des bétailières à partir de MiNUiT seulement,**

**dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 septembre**

L'accueil des véhicules se fera à l'entrée du périmètre de la foire sur la RD 519A, à l'intersection avec la Rue du 14 septembre 1219. **Garez-vous le long de la départementale en arrivant de la Bièvre, n'allez pas jusqu'au foirail** (voir plan ci-dessous)

Aucun animal ne devra être déchargé avant minuit. Les bêtes devront rester dans les camions. Elles pourront accéder à l'espace clos du foirail ou à leur emplacement sur le champ de foire, seulement après contrôle des services vétérinaires et le cas échéant le règlement de leur l'emplacement.



### **2 Pour faciliter l'accès des animaux**

Nous vous remercions à l'avance de **préparer la liste de tous les animaux** que vous présentez à la vente.

Pour chacun d'entre eux, sont indiqués sur le tableau **au verso les documents indispensables**



Les animaux qui n'auraient pas a minima ces éléments d'identification,  
**ne pourront pas accéder à la foire**

Nous sommes certains que vous comprendrez l'intérêt que représente pour tous, vendeurs, acheteurs et organisateur le fait d'avoir des animaux correctement identifiés.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Et bonne foire à tous !

**Le Service Foire**

**Service Foire de BEAUCROISSANT**

120 rue Louis Durand 38140 Beaucroissant – Tél. 04 76 65 34 97 foire@beaucroissant.fr



## CONDITIONS D'ACCÈS A LA FOIRE DE BEAUCROISSANT animaux de rente

### [A l'attention des exposants](#)

Espèces	Identification	Qualification	Délai inscription
<b><i>Bovins</i></b>	2 boucles Passeport Carte verte	<ul style="list-style-type: none"><li>Cheptel qualifié : Tuberculose, Brucellose, Leucose</li><li>IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine) : prise de sang pour chaque bovin exposé</li></ul>	Au moins <b>6 semaines avant</b> (vérification et prise de sang – IBR)
<b><i>Ovins – Caprins</i></b>	2 boucles Document de circulation	<ul style="list-style-type: none"><li>Cheptel qualifié Brucellose</li></ul>	Au moins <b>2 semaines avant</b>
<b><i>Porcins</i></b>	Boucle ou tatouage oreille	<ul style="list-style-type: none"><li>Cheptel qualifié Aujeszký pour les porcs plein air</li></ul>	
<b><i>Equidés</i></b>	Puce et Documents d'identifications	<ul style="list-style-type: none"><li>Ne provenant pas de zone avec maladie contagieuse</li></ul>	Au moins <b>2 semaines avant</b>
<b><i>Autres espèces</i></b>	Lamas, yacks		Au moins <b>2 semaines avant</b>
<b><i>Animaux en provenance d'autres pays européens</i></b>	Certificat TRACES		À demander par l'importateur avec foire comme destinataire

Ces obligations s'appliquent à tout type de détenteur y compris particuliers ou fermes pédagogiques, en cas de questions contacter nous au service foire au 04 76 65 34 97.